



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le 05/05/2025
ID : 030-213000037-20250505-DEC202526-AU



Réf. : DEC2025.26

Objet : Convention de mise à disposition du terrain appartenant à Mme POGGELI

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article, par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs ;

Considérant, la nécessité de gérer les flux motorisés et piétons de visiteurs de plus en plus nombreux chaque année durant les fêtes et événements culturels organisés à d'AIGUES- MORTES,

Considérant l'accord de Mme POGGELI Agnès

DECIDE

Article 1 :

Une convention de mise à disposition de terrain, d'une surface de 183 m², est passée entre le propriétaire du bien, Mme POGGELI Agnès, demeurant 4 rue des roseaux à 30220 AIGUES MORTES et la commune d'Aigues-Mortes, sur la parcelle cadastrée BA13, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 années consécutives et débutant pour la première période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

Article 2 :

Cette occupation est consentie et acceptée moyennant une somme annuelle ferme, non révisable et non indexée de 2600€. Le loyer sera payable, au domicile du propriétaire, chaque année le 1^{er} juin.

Article 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal et, pourra dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale l'ayant établie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, territorialement compétent (www.telerecours.fr – Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09)

Fait à Aigues-Mortes,

Le 05/05/2025

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

